

« L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous »

Extraits de l'intervention de Didier Robert, Rapporteur de l'étude au Conseil économique et social de la République

Au travers des événements qui font l'actualité depuis plusieurs mois nous vivons des signes forts d'un décalage entre les réalités vécues et les réponses apportées ; décalage qui est allé jusqu'à des actes de total désespoir dans les banlieues. Sans que cela ne se sache suffisamment nos Conseils économiques et sociaux sont précisément des lieux de dialogue où se pratiquent la confrontation des idées et la recherche de l'accord.

Posons un préalable : l'exclusion fait peur. Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement A.t.d. Quart Monde a écrit cette phrase dérangeante : « Les plus pauvres nous attendent au tournant, qu'allons-nous faire ? ». Oui, accepter de voir l'exclusion en face est difficile voire désespérant. Mais, si au lieu de nous arrêter à la pauvreté nous réfléchissons à la lutte contre la pauvreté, tout change. Le chemin qui s'ouvre devient passionnant, actif, extrêmement créatif comme en témoignent beaucoup d'innovations.

A une condition toutefois : que dès la conception de projets nous acceptions de prendre les personnes vivant l'exclusion et celles qui en sont les plus proches comme premiers interlocuteurs, à partir desquels doivent s'engager la réflexion et l'action.

C'est précisément ce dialogue constant avec les premiers intéressés qui a permis de franchir trois étapes.

1 - Nous n'étions pas face à de simples dispositifs qui fonctionnaient mal, nous étions et nous sommes encore face au fait qu'une part significative de la population ne parvient pas à accéder aux droits fondamentaux, ceux qui respectent notre égale dignité. C'est de Droits de l'Homme dont il est question.

Par exemple, sans logement, en logement très précaire ou hébergé en surnombre par des personnes elles-mêmes en difficulté, il n'est pas possible de trouver et surtout de se maintenir dans un emploi.

Dans notre rapport nous sommes arrivés à un accord pour définir le droit fondamental comme un acquis qui, si vous l'avez, vous donne une responsabilité collective : « Disposer soi-même de ces droits crée une obligation des les faire respecter à l'égard de ceux qui en sont privés », responsabilité de mettre fin aux situations qui portent atteinte à la dignité de certains de nos concitoyens.

Notre ambition doit être celle du droit commun : vouloir que chacun rejoigne le droit de tous.

2 - Conséquence du premier point : s'il y a nécessité parfois de politiques spécifiques, de dispositifs particuliers, ils doivent mener vers les politiques générales.



La lutte contre l'exclusion n'est pas l'affaire des seuls services sociaux à tous les échelons des communes à l'État. Elle doit être prise en compte par toutes les politiques publiques. Ce sont les spécialistes de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation, de la culture et de la protection de la famille, qui doivent penser leurs politiques en dialogue avec les plus démunis pour les prendre en compte dans ces politiques. Par exemple, une directrice d'école ne doit pas se transformer en assistante sociale, ce qu'elle n'est pas, mais elle doit garder une ambition au niveau de l'école pour tous les enfants.

La cohésion sociale tellement ébranlée aujourd'hui ce n'est pas le « tout pour les pauvres » ni le « maintien des acquis de chacun » c'est travailler à la promotion de chacun en tenant compte des forces ou de la fragilité de sa situation. La question n'est pas de savoir si chacun aura le même soutien mais si chacun aura le soutien qui lui ouvrira l'accès effectif aux droits fondamentaux de tous, au droit commun.

3 - C'est ici qu'intervient le troisième terrain de travail : la nécessaire mobilisation de tous les acteurs à commencer par ceux qui sont représentés dans les CES : « par la mobilisation de tous ». Nous y sommes parvenus en recueillant auprès d'eux des innovations montrant que « c'est possible », parce que « ça se fait déjà ».

Et Didier Robert de conclure : « je témoigne aujourd'hui de l'accord entre tous les partenaires sociaux avec bien sûr un contenu précis de propositions. Mais franchement le CESR de Haute-Normandie a largement ouvert la route en 2001 dans son rapport sur l'insertion des personnes exclues et handicapées en proposant des parcours d'accès à l'emploi et une dynamique entre partenaires d'un bassin d'emploi.

C'est pourquoi, dans le respect de votre totale indépendance, je me permets de proposer à la réflexion de votre CESR, fort de ce colloque et de ses travaux antérieurs, d'entreprendre un nouveau travail, plus systématique de collecte d'innovations sur la région, afin de déboucher sur de nouvelles mobilisations à l'échelle de bassins d'emploi. Les personnes les plus en difficulté l'attendent, ceux qui leur sont solidaires également et finalement tous ceux qui se soucient de vivre sur des territoires où la prospérité des uns ne côtoie plus l'exclusion des autres ».

Pour aller plus loin : CES « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous », juin 2003 (à télécharger sur <http://www.conseil-economique-et-social.fr>)

Maintenir les personnes en difficulté dans leur emploi

Extraits de l'intervention de Jean Furet, PDG de l'entreprise Ernett



Afin de maintenir dans l'emploi des personnes en difficulté, il faut d'abord les INTÉGRER dans l'entreprise.

Dans le cadre d'une recherche d'intégration définitive en entreprise, il est impératif d'obtenir l'adhésion à la culture de cette entreprise.

Si les personnes vivent dans un tissu social marginal et n'adhèrent pas aux valeurs et contraintes du travail en entreprise, il faut mettre en œuvre une démarche et un accompagnement d'insertion. Elles doivent alors accepter de rentrer dans la communauté du monde du travail de manière non ambiguë et claire. Le travail doit être reconnu comme un moyen significatif de valorisation personnelle et d'intégration sociale.

Le travail doit correspondre à un projet de vie.

Le rôle des assistants sociaux et des éducateurs doit être d'aider à passer ce cap, de soutenir ces personnes et de les aider à retrouver une autonomie sociale et individuelle.

L'intégration n'est possible que si l'on entre dans l'entreprise pour y rester et non pas seulement pour ré-alimenter son compte Assedic et ses droits au chômage ou seulement gagner son salaire sans projet personnel.

La culture de la PME est orientée par le chef d'entreprise qui est le pivot hiérarchique et culturel de la structure. Pour fonctionner, une PME a besoin

d'une homogénéité sociale, rassemblant les personnalités des collaborateurs et notamment de l'encadrement intermédiaire.

L'intégration définitive nécessite 3 à 5 ans selon les individus.

Les difficultés d'intégration sont généralement d'origine physique (Cotorep), psychique, sociale, ethnique, culturelle. Lorsqu'il y a eu désocialisation, parallèlement au besoin de retrouver des repères de base, on est confronté à des problèmes extra professionnels qui peuvent être, entre autres, et de façon non exhaustive : l'endettement, les besoins de logement, la possession du permis de conduire et les soucis d'acquisition et d'entretien de véhicule.

Une action sociale et éducative au cœur d'une activité artistique

Extraits de l'intervention d'Éric Dauga, Directeur, et de Philippe Bataillé, Enseignant, La Source

C'est au cœur de la Haute-Normandie que le peintre Gérard Garouste a pris conscience du dénuement et de l'isolement culturel et social des jeunes en milieu rural. En 1991 grâce à la rencontre et la complicité des éducateurs de la région, il crée La Source, pour permettre à ceux qui sont en situation d'exclusion de retrouver une image positive et valorisante d'eux-mêmes grâce à l'expression artistique.

L'objectif est de permettre la valorisation personnelle des enfants lors d'ateliers de création qui leur sont proposés. Il est aussi de développer leur sensibilité, leur imaginaire, l'émotion et l'intelligence et de favoriser les liens familiaux par des expositions, des sorties culturelles, des conférences et des ateliers parents-enfants.

À cet effet, les différentes actions de La Source sont :

- la prévention, par une animation auprès des enfants et des familles, en lien avec les travailleurs sociaux.
- l'éducation, par l'accueil de classes et de groupes dans des ateliers de pratiques artistiques cherchant à développer l'éducation artistique et les démarches créatives des élèves. Ces projets sont conçus en collaboration avec les enseignants.
- la dynamique artistique et culturelle régionale, afin de promouvoir l'art et la culture dans des régions rurales particulièrement isolées, avec une programmation annuelle d'expositions d'art contemporain. Cette dynamique permet à de jeunes artistes de bénéficier de résidences, et prévoit l'ouverture prochaine d'un studio de création.

C'est grâce à l'engagement enthousiaste d'artistes célèbres, accueillis en résidence à La Source, que des enfants en rupture scolaire et sociale vont pouvoir découvrir leur potentiel créatif dans les différents domaines culturels en ayant toujours une exigence de grande qualité artistique et pédagogique (arts plastiques, photos, vidéos, graphisme, design, musique, danse, atelier d'écriture, horticulture, cuisine...).

Les œuvres réalisées par les enfants lors des ateliers sont exposées chaque année à La Source et en divers lieux témoignant du travail qui y est ainsi accompli.

Quelques idées issues du débat :

intégrer l'accès à la culture comme une dimension d'un projet social :

- faire en sorte que les travailleurs sociaux s'approprient l'outil culturel dans leur démarche professionnelle et sortir de « l'événementiel », ou des loisirs. La culture et le sport participent à la construction du lien social et les pratiques culturelles ou artistiques fondent la personnalité individuelle et collective,
- solliciter les partenaires privés, telles que les fondations pour la mise en œuvre de projets sociaux et culturels,
- former à la médiation culturelle.

Renseignements :

La Source
La Poultière - 27160 La Guéroulde
Tél. : 02 32 35 91 41
email : la-source3@wanadoo.fr



Maintenir les personnes en difficulté dans leur emploi

Extraits de l'intervention de Jean Furet, PDG de l'entreprise Ernett

Face à ces difficultés l'employeur se trouve seul pour aider et accompagner le nouveau salarié.

Alors que son métier est d'assurer la pérennité et le développement de l'entreprise, il doit tenir le rôle d'éducateur et d'assistant social pour lequel il n'a, généralement, aucune formation.

Le chef d'entreprise, responsable du maintien dans l'emploi, est confronté à des forces contradictoires qu'il est seul à devoir gérer.

Il est soumis aux freins de l'encadrement intermédiaire qui a des impératifs de résultats et de rentabilité par rapport à ses objectifs.

De plus, l'intégration et le maintien dans l'emploi de personnes en difficulté créent un climat peu favorable et des perceptions négatives si, dans le quotidien, l'embauche et la promotion sont ressenties comme la résultante d'une discrimination positive.

Pour mener à bien une mission de maintien dans l'emploi de personnes en difficulté l'entreprise a besoin de la solidarité et de l'aide des services sociaux. Elle a aussi besoin de respect et d'une connaissance de ses propres difficultés.

Travaillons ensemble en respectant le travail et la mission de chacun.

Quelques idées issues du débat :

Accompagner le chef d'entreprise :

- rapprocher les services sociaux et l'entreprise
- trouver des interlocuteurs sociaux uniques, sur l'exemple du médecin du travail,

Accompagner plus particulièrement le salarié en difficulté :

- missionner un référent insertion en entreprise,
- développer le tutorat dans l'entreprise,
- développer le parrainage par des personnes extérieures à l'entreprise.

Pour aller plus loin :

- CESR Haute-Normandie « *Quelle insertion professionnelle des personnes exclues et handicapées en Haute-Normandie* », octobre 2001 (à télécharger sur <http://www.cesr-haute-normandie.fr>)
- Institut Montaigne « *Pauvreté, exclusion, ce que peut faire l'entreprise* », février 2006 (à télécharger sur : http://www.institutmontaigne.org/site/page.php?page_id=2079)

« Mieux connaître et mieux défendre ses droits »

Extraits de l'intervention de Patricia Leclerc, Coordinatrice à la Maison de Justice et du Droit de Rouen



En novembre 1997, la Maison de Justice et du droit s'installe sur les Hauts de Rouen, dans les quartiers concentrant des difficultés, notamment pour la recherche d'informations, l'accès au droit ou l'accès à la justice.

Le terme de « Maison », privilégié à celui de « Palais », illustre bien la volonté de se rapprocher du citoyen.

C'est un service public neutre, gratuit et confidentiel, placé sous l'autorité du Président du Tribunal de grande instance et du Procureur de la République.

Son objectif est de faciliter l'accès au droit et de résoudre à l'amiable les conflits. D'autres dispositifs participent aussi de cette mission, tels que l'aide juridictionnelle ou les Centres départe-

mentaux d'accès aux droits.

Au quotidien, sont ainsi abordées principalement les questions relatives au droit de la famille, au droit du travail, à la défense des consommateurs, aux titres de séjours, à l'acquisition de la nationalité française... Il s'agit là d'un travail d'écoute et d'information du public, de vulgarisation et d'éducation au droit et enfin d'orientation vers les bons interlocuteurs.

Il s'agit également d'un travail en réseau avec de nombreux partenaires (travailleurs sociaux, bailleurs, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, associations de prévention...).

La Maison de justice et du droit est ouverte à tous les publics, mais accueille de fait, principalement les publics en difficulté. Le respect de l'anonymat des usagers et de la neutralité sont des clés du succès de la Maison de Justice et du Droit.

Il existe d'autres Maisons de justice et du droit en Haute-Normandie : Canteleu, Elbeuf Sur Seine, Fécamp, Le Havre, St Etienne du Rouvray, Evreux, Louviers, Pont Audemer et Vernon.

Quelques pistes à explorer : poursuivre le rapprochement avec les citoyens, en allant à leur rencontre, en vulgarisant le droit.

Renseignements :

- la Maison de Justice et du Droit de Rouen, Centre administratif du Châtelet, 1 place Alfred Musset, 76000 Rouen
Tél. : 02 35 12 29 20
Fax : 02 35 12 29 29

- la Maison de Justice et du Droit Rive gauche - Centre social Grammont, 74 rue Jules Adeline, 76100 Rouen
Tél. : 02 35 12 29 20
Fax : 02 35 12 29 29

La parole à la salle...

Max Martinez, Maire de Bonsecours (76)

Dans le cadre de cette mobilisation, un élu a-t-il un rôle à jouer ?

« Oui, c'est indispensable. Je trouve un peu dommage que peu de maires soient présents, je n'ai vu que 2 comparses. Construire une société plus juste, c'est le faire en partenariat et en grande diversité ».

Ghyslaine Morrow, Association stéphanaise de prévention individuelle et collective (ASPIC)

Vous êtes intervenue en demandant « comment mobiliser les plus démunis pour leur accès aux droits fondamentaux ».

Pouvez vous développer ?

« Les assemblées appellent les personnes à s'intégrer dans la culture dominante, la mobilisation des acteurs sociaux se fait facilement, la mobilisation des habitants se fait beaucoup plus difficilement. Il faut partir des « savoirs » de la population, et si on réussit, la mobilisation se fait vraiment ».

Philippe Leroy, Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)

Que reprenez vous de ces échanges ?

« Les projets développés par le CCFD sont menés avec des partenaires sur place. Le CCFD cherche à travailler en réseau, comme avec le CODASI (collectif des Associations de Solidarité Internationale de Haute-Normandie). Ce qui m'a interpellé aujourd'hui c'est qu'il n'est pas évident de constater que la culture est un élément qui permet de s'intégrer ».

Bernard Marette, Président de l'Union sociale pour l'habitat de Haute-Normandie

Vous avez indiqué qu'il fallait continuer à relever le défi. Quel est le défi pour un bailleur social ?

« C'est développer le logement social. Faire en sorte que chacun ait un logement. Est-on d'accord, tous ensemble, pour se donner les moyens ? Si c'est le cas, alors, on assumera, en partenariat avec les collectivités locales. On est des constructeurs et on sait faire ».

Claudine Adam, Directrice du CCAS de Louviers

Quel est, selon vous, le point fort de cette conférence ?

« L'intervention de M. Furet. Nous, travailleurs sociaux et employeurs, utilisons deux vocabulaires différents, mais partageons les mêmes préoccupations. Nous devrions pouvoir nous retrouver ».

Et après ?

Alain Guossault, Président de la commission
« qualité de vie et lien social »,
au CESR de Haute-Normandie

Le message envoyé par le CES de la République à la société civile organisée en région est la nécessaire mobilisation de tous pour permettre l'accès de tous aux droits de tous.

La conférence débat organisée par le CESR de Haute-Normandie a montré l'importance du dialogue entre des cultures différentes en vue d'engager des actions concrètes pour « Construire une société plus juste ».

Dans ce sens, comme le propose le rapport, les conseillers économiques et sociaux de la Région sont invités à prendre des initiatives pour favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux.

Par exemple, s'engager aux côtés de celles et ceux qui se battent pour trouver un emploi est possible :

- en construisant, comme l'a explicité Didier Robert, un dialogue social territorial entre partenaires sociaux et associatifs pour favoriser l'accès de tous à l'emploi.

Le plan expérimental pour l'emploi du Pays des Hautes falaises, engagé par le Département de Seine-Maritime, et confié à Seine-Maritime Expansion vise ainsi à développer des emplois accessibles à des personnes en risque d'exclusion.

- en rejoignant le réseau de parrainage initié par les missions locales de la Région. Il s'agit d'accompagner bénévolement des jeunes volontaires en difficulté à la recherche d'un emploi. Le parrain ou la marraine, issu de tous les horizons professionnels, accompagne un jeune le temps nécessaire à la réalisation de son projet professionnel et le conseille dans sa démarche d'insertion. Il lui fait bénéficier de son réseau professionnel, lui fait partager son expérience et sa connaissance de l'environnement économique jusqu'à l'intégration du jeune dans une entreprise. Chaque parrain suit en moyenne, deux jeunes par an et assure environ trois heures par mois.

Contacts :

- Plan expérimental pour l'emploi du Pays des Hautes Falaises,

Patrice Onfray - Tél. : 02 35 82 20 20

patrice.onfray@sme76.fr

- Réseau de parrainage des missions locales de Haute-Normandie,

Jean-Claude Ester - Tél. : 02 90 87 00 39

jc.ester@missionslocales-hautnormandie.com